

Sarmat' Brève n°14

Lundi 18 Mai 2015

MARCHE DES ELUS A LA 8EME PLACE !



Avec 45 marcheurs et un chien de traineau, Serriers a obtenu un total de 135 points, ce qui lui attribue la 8^{ème} place sur 46 communes participantes.

La promenade fut agréable le long des étangs de Courville, la bonne humeur et le temps clément ont accompagné les marcheurs le long des 6, 9 ou 12 kilomètres.

Les participants sarmates à cette 42^{ème} édition de la Marche des Elus sont invités à partager le verre de l'amitié **le mercredi 27 mai à 18h30** à la salle du bas du Foyer Rural à l'occasion de la remise de la coupe. Rendez-vous pour la prochaine édition, le 5 mai 2016 à Sacy.

MAISONS FLEURIES : RAPPEL



Si vous souhaitez participer au **concours départemental des maisons fleuries**, vous pouvez **faire acte de candidature à la mairie, en précisant vos Nom, Prénom et Adresse et la Catégorie choisie**, dès que possible.

La Commune devra courant juin déposer auprès du comité départemental la liste des Maisons Fleuries retenues.

Vous pouvez vous inscrire dans les catégories suivantes :

- 1ère catégorie (maison avec grand jardin > 500 m²)
- 2e catégorie (maison avec petit jardin < 500 m²)
- 3e catégorie (maison avec balcon, fenêtre ou décor sur la voie publique)
- 4e catégorie (exploitation viticole)
- 5e catégorie (ferme traditionnelle)
- 6e catégorie Maison avec potager fleuri au naturel
- 7e catégorie (établissement privé accueillant du public)
- 8e catégorie (Hôtels, restaurants, campings, Logis de France)
- 9e catégorie (Maison avec parc visible de la rue)

PROMENADE VTT : DIMANCHE 31 MAI 9H



Après une première promenade VTT pluvieuse dans la forêt, nous vous proposons un nouveau départ sous le soleil à 9h00 depuis la place de la fontaine à Serriers le dimanche 31 mai.

On adaptera le parcours au niveau des personnes présentes au départ. Casque obligatoire ainsi qu'une chambre à air de rechange...

« EN BON PERE DE FAMILLE »

L'article 1728 du Code civil et l'article 7-b de la loi du 6 juillet 1989 affirment que la notion « **de bon père de famille** » est un standard en droit civil utilisé pour caractériser **un comportement loyal**. Et ça

Mairie de Serriers Tel : 03.26.97.62.61 - mairie.serriers@wanadoo.fr - <http://serriers.free.fr>
Lundi, Jeudi et Vendredi : 17h-19h - Mardi : 17h-18h - Samedi : 10h-12h - www.facebook.com/Serriers

caractérise notamment le fait d'user d'un bien ou d'un service **en respectant le voisinage et la destination des lieux**.

Pour être encore plus concret, ça signifie qu'on veille à ne pas nuire aux voisins, qu'on laisse libre l'accès à un garage ou la sortie d'une cour, qu'on ne se gare pas n'importe où, qu'on fait en sorte que les camions du Sycomore puissent ramasser les déchets, qu'on se simplifie sa vie et facilite celle des autres, bref qu'on se conduit en « bon père de famille ».

☀ RECEPTION DES COUPONS : SAMEDI 13 JUIN

La réception des Coupons aura lieu **le samedi 13 juin à 9h** sur place.



☀ PIQUE-NIQUE SARMATE : DIMANCHE 14 JUIN



Nous vous proposons de nous retrouver **le dimanche 14 juin** pour un pique-nique « géant » au terrain de foot.

Rendez vous à midi. Venez avec votre pique nique, votre couverture à pique nique, couverts, ballons, boules, etc...

☀ PLU ; MISE A DISPOSITION D'UN « REGISTRE D'OBSERVATIONS »

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, un **registre d'observations** destiné à recueillir vos remarques et vos propositions est **à votre disposition à la Mairie aux horaires d'ouverture au public**.

Ce document permettra aux personnes intéressées par ce projet de participer avec le conseil municipal à la définition des enjeux, des priorités et des orientations que pourrait se fixer la commune pour organiser son avenir. Il vous permettra également de noter vos remarques, voire des demandes précises (projet concret de construction sur telle ou telle parcelle, par exemple).

À la fin des études et dans le cadre de la concertation, sera dressé le bilan de la concertation et seront prises en comptes les remarques et demandes issues des questionnaires et saisies sur ce registre.

☀ L'ENIGME DU PERE SARMAT'

*« Le pittoresque clocher de Sermiers, unique en son genre avec sa forme de coupe renversée et sa belle galerie extérieure, n'existe plus. Aujourd'hui **16 avril 1901**, pendant un violent orage accompagné de grêle, à midi et demi, la foudre est tombée sur le clocher et a mis sourdement le feu.*

Deux heures après, l'abbé Jacquemot, curé de Sermiers, s'aperçut de l'incendie. Après avoir sonné la cloche pour donner l'alarme et rappeler ses paroissiens, tous occupés dans les vignes, il s'empressa de transporter les Saintes Espèces au presbytère. Puis, aidé par les habitants, il mit rapidement en sûreté, chez lui, le mobilier de la sacristie et une grande partie des ornements de l'église. Quelques minutes après, le clocher s'effondrait sur l'église, demeurant suspendu et retenu aux voutes. A chaque instant, on craint de le voir tomber et mettre le feu aux bancs et à l'orgue, ce qui serait la destruction complète de cette belle église.

Le spectacle est lamentable, la maçonnerie du clocher ressemble à une fournaise ardente, les trois cloches se fondent et tombent par morceaux incandescents, les efforts des pompiers et de la population sont impuissants à arrêter l'incendie et se bornent à circonscrire le foyer et à l'empêcher de pénétrer à l'intérieur. »

Rubrique « On nous écrit... » - Courrier du Nord-Est d'Épernay (21 avril 1901)

A la prochaine...